



L'enseignement au temps du coronavirus

Balises pour l'automne 2020

Document préparé par le comité école et société

(Mai 2020)

Une publication du comité école et société de la FNEEQ :

Claudine Beaupré, Ann Comtois, Madeleine Ferland, Ricardo Peñafiel, Isabelle Pontbriand,
et Richard Bousquet (responsable politique au comité exécutif)

Table des matières

1. Qu'est-ce que l'EAD et en quoi est-ce différent de l'enseignement en temps de pandémie ?	7
Caractéristiques de l'EAD – survol du dossier L'enseignement à distance : Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux (CES, 2019).....	7
Mythe de l'accessibilité de l'EAD	7
Mythe de l'étudiant autonome	8
Enseignement en mode non présentiel dans un contexte de pandémie.....	10
2. Bilan partiel de la session d'hiver et de la préparation des sessions d'été et d'automne	11
Au primaire et au secondaire	13
Au collégial et à l'université	14
Session d'été et préparation de la session d'automne	16
3. Conditions pour un enseignement acceptable à l'automne 2020	16
Présentiel avec mesures de distanciation	16
Enseignement en mode non présentiel	18
Ressources enseignantes	19
Relations de travail et gestion collégiale.....	19
Conditions d'enseignement	19
Conditions de travail	20
Conditions d'étude.....	21
4. Scénarios de l'enseignement à l'automne 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19	22
EN GUISE DE CONCLUSION	31
Les dangers à moyen et long terme	31
Plaidoyer pour le présentiel	32
BIBLIOGRAPHIE	33
ANNEXE A	36

L'enseignement au temps du coronavirus

Balises pour l'automne 2020

La pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19) et le confinement ont amené le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) à imposer des directives souvent erratiques quant aux tâches professionnelles à maintenir. Le manque de clarté dans les consignes et les pressions idéologiques provenant du MEES ont engendré des dysfonctionnements qui ont rendu l'adaptation à la crise beaucoup plus compliquée qu'elle ne l'était d'emblée. Autant l'imposition d'un retour précipité à l'école primaire en présentiel (pour un groupe d'âge qui peut difficilement respecter les consignes de distanciation) que les directives d'une reprise immédiate des cours à distance pour l'enseignement supérieur relèvent d'une même attitude autoritaire qui catapulte des « solutions » sans consulter d'abord les principales et principaux intéressés.

Il ne fut donc pas surprenant de lire, en début de confinement, les directives ministérielles aux directions d'établissements des réseaux de l'éducation et en enseignement supérieur qui amènent, de manière floue mais certaine, l'idée d'étendre le téléenseignement dans un avenir rapproché :

« Dans la mesure du possible, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à concevoir, au cours des deux prochaines semaines, des façons d'offrir l'ensemble de leurs activités de formation à distance dans l'éventualité où la fermeture des établissements devait se prolonger. Le télétravail est une mesure à privilégier. Par ailleurs, dans le cas des établissements d'enseignement supérieur, les activités de formation offertes à distance et ne nécessitant pas de présence de personnel pourront être maintenues. » (Blackburn, 2020)

Les collèges, les universités et plusieurs écoles secondaires privées ont rapidement tenté d'emboîter le pas aux universités états-uniennes ([Agence France Presse, 2020](#)). Celles-ci prétendaient imposer l'enseignement à distance (EAD) à l'ensemble de leurs cours pour combattre la COVID-19. Certains gestionnaires d'établissements d'enseignement supérieur parlent même de la crise de la COVID-19 comme d'une occasion de « créer l'école de demain ». Cette vision, qui montre une désolante incompréhension des conditions requises pour faire de l'enseignement à distance, est d'autant plus déplorable qu'elle relève d'un puissant lobby en faveur du développement de la « formation à distance », que les gouvernements et directions d'établissements d'éducation relaient depuis plusieurs années sans en maîtriser la nature et les enjeux¹.

¹ Bien avant la pandémie, les gestionnaires imposaient presque tous l'intégration du numérique en éducation dans le plan stratégique de leur établissement d'enseignement. Depuis 2003, diverses enquêtes menées aux États-Unis « [...] montrent qu'une écrasante majorité des administrateurs (74 % en 2013) considèrent que l'enseignement en ligne est "aussi bon" voire "meilleur" que l'enseignement en présentiel [...], alors que seulement 28 % des enseignants (*academic leaders*) accordaient "valeur et légitimité" à l'éducation en ligne [...]. [Une] étude soutient que même les personnes qui développent et enseignent des cours en ligne considèrent que l'enseignement à distance, tel que formaté par les

Avant même la pandémie, le comité école et société (CES) soulignait, dans son rapport sur l'EAD, que le milieu de l'éducation subissait une forte pression au développement massif de l'EAD, discours qui s'articulait autour d'une série d'« impératifs » tels « l'incontournable révolution numérique », les « nouveaux besoins de la société » dans un monde de plus en plus « globalisé », la « pénurie de main-d'œuvre » (CES, 2019, p. 28). Il soulignait également que l'EAD s'inscrit dans un lucratif marché éducatif selon un modèle entrepreneurial, avec partenariats et liens aux entreprises privées².

À ces pressions économiques ou idéologiques s'ajoutent maintenant une pression sanitaire. On prétendra qu'il faut maintenant s'adapter à cette nouvelle réalité. Le MEES et certaines directions d'établissements semblent avoir donné dans la pensée magique en croyant qu'il serait possible d'adopter immédiatement de l'enseignement à distance, sans réflexion ni adaptation, comme si ce mode particulier d'enseignement pouvait se faire sans altérer radicalement les relations pédagogiques et de travail.

Or le contexte de pandémie est-il une raison légitime de forcer l'EAD? En fait, peut-on réellement qualifier d'enseignement à distance les diverses formes d'enseignement utilisées par le personnel enseignant depuis la fermeture des établissements d'enseignement au niveau collégial et universitaire? Ne s'agit-il pas plutôt d'un enseignement palliatif, qui cherche à résoudre un problème de manière provisoire, en mode non présentiel? Car l'EAD ne peut être de qualité que s'il est fait dans certaines conditions et s'il bénéficie de certaines ressources qui sont loin d'être au rendez-vous en ces temps d'urgence sanitaire.

Bien entendu, la situation inédite nous oblige à construire le radeau à mesure que nous naviguons en eaux troubles, ce qui engendre son lot d'essais et erreurs. Pourtant, du fait même de cette radicale inconnue, il aurait été essentiel de développer des canaux de communication permettant aux informations provenant du terrain de remonter le plus vite et le plus haut possible dans la chaîne de décisions ainsi que des mécanismes de concertation pour que ces décisions respectent les perspectives du plus grand nombre et soient assumées dans la collégialité par l'ensemble des actrices et des acteurs du réseau.

Dans un tel contexte, l'imposition massive d'un enseignement en mode non présentiel (que le MEES et les directions d'établissement prétendent être de l'enseignement à distance) a donc réfréné une réflexion critique nécessaire sur l'EAD. Il nous apparaît essentiel de revenir sur certains arguments de base au sujet de l'EAD afin de préparer de manière aussi concertée, réfléchie et collaborative que possible, dans un contexte très émotif et imprévisible, les mois et années à venir.

Le présent document propose un survol du dossier *L'enseignement à distance : Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux* du comité école et société de la FNEEQ (2019) et propose de distinguer l'enseignement en mode non présentiel de l'enseignement à distance, le tout orienté en fonction du

gestionnaires, est de moins bonne qualité que celui en présentiel.» (Picciano, Seaman et Allen, cités dans Martin, Ahlgrim-Delzell et Budhrani, 2017, p. 17).

² L'annonce récente du ministre Roberge de sa coûteuse entente avec Apple et Telus pour le prêt de 15 000 tablettes électroniques est un exemple parmi tant d'autres ([Chouinard, 2020](#)).

contexte actuel de crise sanitaire et dans le but de guider la préparation de la session d'automne 2020, voire toute l'année scolaire 2020-2021. Par moments, le style télégraphique a été privilégié pour faciliter la consultation du document. Aussi, des réflexions sur l'imposition d'un enseignement en présentiel dans un contexte de déconfinement, pour le primaire et le secondaire, accompagneront notre réflexion.

1. Qu'est-ce que l'EAD et en quoi est-ce différent de l'enseignement en temps de pandémie ?

Caractéristiques de l'EAD – survol du dossier [L'enseignement à distance : Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux](#) (CES, 2019)

Depuis les années 1990, avec le développement des technologies de l'information et des communications (TIC), nous avons assisté à la virtualisation de l'EAD dont les principales formes sont : le synchrone (en direct), l'asynchrone (modules autoportants pouvant être visionnés au moment désiré), l'hybride (formule intégrant à la fois du présentiel et du « à distance »; par exemple, la classe inversée) et le comodal (formule qui offre la possibilité à l'élève de choisir, à tout moment, d'être soit en présentiel, soit en synchrone, soit en asynchrone) (CES, 2019, p. 12 et 19). Bien sûr, l'EAD comporte des atouts certains pour des personnes qui n'auraient pas accès au système d'éducation autrement. Cela dit, les recherches sur l'EAD, ne serait-ce qu'en termes d'« efficacité » (sans tenir compte de nombreux autres enjeux), n'en sont qu'à leurs débuts et ne permettent pas encore de confirmer si l'EAD comporte de réels avantages (Simard, 2018, p. 196-197). Nous sommes tout de même en mesure d'en relever les diverses particularités et les problèmes les plus importants.

Mythe de l'accessibilité de l'EAD :

- Le système d'éducation n'a pas les moyens financiers de répondre au projet utopique de l'éducation AAA (*anything, anytime, anywhere*). Non seulement le sous-financement de l'éducation limite le développement de l'EAD (coûts liés à l'achat des outils technologiques, à leur entretien et à leur remplacement ; coûts associés au personnel de soutien technique auprès du corps enseignant et des élèves ; etc.), mais il ne faudrait pas, non plus, que des sommes importantes soient investies dans des outils technologiques alors qu'on peine déjà à financer adéquatement d'autres besoins de base en éducation.
- De nombreuses familles québécoises font face à des contraintes économiques (disparités socio-économiques). En outre, plusieurs régions du Québec ne disposent pas d'un réseau Internet fiable ou abordable pour répondre aux conditions minimales pour un EAD de qualité.
- L'école, comme milieu de vie, offre de bien meilleures possibilités d'interactions sociales, relationnelles et communicationnelles, ce qui a un impact sur la santé psychologique des élèves et, conséquemment, sur leur apprentissage. Même si l'EAD en mode synchrone offre diverses possibilités d'interactions, il ne peut rivaliser avec le présentiel (CES, 2019, p. 89).

- La figure de l'enseignant « accompagnateur » proposée en EAD (aide à l'apprentissage qui facilite l'accès à un savoir déjà accessible en ligne à l'aide d'outils numériques) fait fi d'un des rôles fondamentaux du corps enseignant, rôle qui a un impact majeur en termes d'accessibilité. « L'enseignant est un expert de l'apprentissage ; c'est quelqu'un qui prend des informations dans la classe, qui observe, adapte, régule, qui utilise des outils mais les modifie aussi peu à peu, et qui est capable de créer de l'entraide, de l'interaction, de la coopération, donc de susciter le commun. » (Meirieu, cité dans [Doubre, 2020](#)). Or tout cela est fort difficile, voire impossible, à accomplir en EAD.

Mythe de l'étudiant autonome :

- L'EAD demande un plus haut niveau d'autonomie aux élèves (CSE, 2015, p. 23). Le concept de l'« apprenant responsable de son parcours éducatif » fait fi du fait que l'autonomie est un processus en développement et non quelque chose de spontané.
- L'EAD creuserait les inégalités sociales puisqu'il demande beaucoup d'autonomie et que les individus qui proviennent d'un milieu qui a été en mesure de leur offrir un cadre stimulant, qui valorise la curiosité et l'école, seraient ainsi privilégiés (CES, 2019, p. 34). De plus, la distance atténuée « l'effet enseignant », qui peut réduire significativement les impacts d'un environnement socio-économique délétère chez les jeunes.
- L'EAD ne donnerait pas accès au même degré d'approfondissement des connaissances, particulièrement parce que la présence « incarnée » de l'enseignement et la transmission plus interactive du présentiel permettent un meilleur niveau de compréhension et de maîtrise des connaissances et compétences (CES, 2019, p. 31). La dispersion de l'attention (réflexe de « butinage »), induite par le numérique et l'omniprésence des écrans, nuit beaucoup à la rétention des apprentissages, à la lecture en profondeur et au développement de processus cognitifs plus complexes (CES, 2019, p. 38).
- Le manque de motivation est un des principaux facteurs d'abandon en EAD (taux d'abandon en EAD : entre 26,9 % et 43,2 % ; en présentiel : 20 % ; Daigneault, 2018).
- Le mythe des « natifs du numérique » n'est toujours pas démontré scientifiquement (CES, 2019, p. 37). Férus des réseaux sociaux et très à l'aise dans la consommation de loisirs en ligne, les jeunes se retrouvent souvent plus démunis qu'ils ne l'auraient cru devant les outils numériques utilisés dans le cadre de l'EAD (CES, 2019, p. 39).
- Compte tenu de tout ce qui précède :
 - L'EAD ne devrait jamais être imposé. En complémentarité à l'enseignement régulier en présentiel, il devrait être offert aux personnes qui ont de réels problèmes d'accessibilité (par exemple : personnes en région éloignée, conciliation travail-famille-études).
 - L'EAD est davantage approprié pour les étudiantes et les étudiants autonomes, organisés, matures, motivés et ayant de bonnes méthodes de travail intellectuel.

- L'enseignement en présentiel doit être priorisé. S'il n'est pas possible, il importe de miser sur les méthodes pédagogiques qui se rapprochent au mieux du présentiel et qui favorisent l'interaction entre étudiantes et étudiants, et avec le professeur, par exemple le mode hybride, les moments de classe synchrones, les travaux d'équipe en ligne, les forums (CES, 2019, p. 74).
- L'encadrement joue un rôle clé en EAD, d'où l'importance de petits groupes d'élèves ainsi que de règles de fonctionnement et d'encadrement bien définies, dans le respect de l'autonomie professionnelle. Un bon encadrement exigeant beaucoup de temps de la part de l'enseignante ou de l'enseignant, ce facteur doit être bien pris en compte dans sa tâche.

Les conditions nécessaires à un EAD de qualité et l'impact de l'EAD sur les conditions d'enseignement et de travail :

- Le processus de création d'un cours en EAD de qualité implique des coûts importants et la collaboration de plusieurs corps d'emplois, d'une équipe où l'enseignante ou l'enseignant devrait toujours garder la maîtrise d'œuvre du cours du début à la fin de tout le processus : « [...] les rôles de chaque personne impliquée dans un cours à distance devraient être bien définis tout en veillant au respect de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant et d'encadrement, et tout en limitant une trop grande fragmentation de la tâche d'enseignement » (CES, 2019, p. 91), d'où l'importance de bien baliser les modalités de l'EAD dans nos conventions collectives et de s'opposer à la « création de nouveaux statuts d'emploi pour des tâches analogues à celles réalisées par du personnel syndiqué » (CES, 2019, p. 65).
- L'autonomie professionnelle est d'autant plus importante qu'il y a un danger de standardisation des contenus de cours en EAD. Il ne faudrait pas qu'un EAD trop figé empêche la diversité des expertises d'une enseignante ou d'un enseignant à un autre ou la possibilité d'ajuster un contenu de cours.
- Le respect du droit d'auteur et d'autrice doit être assuré par nos conventions collectives, notamment quant au contenu des cours, au matériel pédagogique et aux captations vidéo. Même si la création de cours en EAD implique une équipe de travail, il ne saurait être question que cette propriété revienne à l'employeur (CES, 2019, p. 80-81).
- L'augmentation de la charge de travail en EAD doit être reconnue dans les conventions collectives à partir de balises claires et uniformes pour chaque ordre d'enseignement (CES, 2019, p. 78), autant à la formation continue qu'au régulier. En effet, l'EAD implique plus qu'une simple transposition des cours en présentiel et doit proposer des adaptations importantes en termes de méthodes pédagogiques ainsi que d'activités pédagogiques et d'évaluation (CES, 2019, p. 91-92).
- Puisque le personnel enseignant, à tous les ordres d'enseignement, possède une expertise pédagogique, le soutien technopédagogique offert (au besoin) doit être pertinent, éprouvé, et ne doit pas être dicté par l'équipe de conseillères et conseillers pédagogiques ou par des gestionnaires qui voudraient imposer une méthode pédagogique ou des formations en numérique, conçues par des organismes privés qui n'offrent pas de reconnaissance officielle de la

part d'un établissement d'éducation (ex. : CADRE21, Récit, École branchée). Les formations suivies par les enseignantes et les enseignants doivent être rémunérées ou reconnues dans le temps de travail (CES, 2019, p. 78 et 91).

- Le choix des cours à médiatiser doit être fait dans la collégialité (équipe-matière, équipe-école, département ou, à l'université, comité de programme³) et non sur une base individuelle ou par des pressions dans le cadre d'appels de projets pédagogiques : « Les enseignantes et enseignants sont responsables de la qualité de l'enseignement des cours et des programmes d'études. Pour permettre à celles et ceux-ci de se faire entendre, les conventions collectives devront prévoir la consultation des instances concernées (département, comité de programme, CÉ, CRT, etc.) avant toute mise en œuvre d'un EAD [...]. » (CES, 2019, p. 73).
- Certains cours s'adaptent mal au mode EAD. Spontanément, on pense à ceux qui comprennent du travail pratique en atelier ou en laboratoire et aux cours d'éducation physique, mais c'est également le cas pour les cours à caractère affectif ou empathique et pour ceux impliquant de la conversation, des débats ou une confrontation de points de vue, compétences qui s'adaptent mal aux plateformes de vidéoconférence (CES, 2019, p. 93).
- De multiples problèmes liés à l'évaluation des apprentissages demeurent fort présents en EAD (plagiat, usurpation d'identité, divulgation du contenu des évaluations) et pourraient justifier de minimiser l'EAD (CES, 2019, p. 95-96). Malheureusement, le plagiat est parfois présenté comme une fatalité par les promoteurs de l'EAD. Certaines mesures peuvent minimiser ces nombreux problèmes : « examen en présentiel, captation visuelle en temps réel lors d'un examen, simulation filmée, cyberportfolio, blogues [...] ou autre type de travail collaboratif » (Audet, 2011).
- Des conditions technologiques adéquates sont essentielles à un bon environnement d'apprentissage en ce qui concerne autant le matériel mis à la disposition des communautés enseignantes et étudiantes que les plateformes utilisées, le soutien informatique et technique, la facilité d'utilisation, la fiabilité de même que la disponibilité et la stabilité dans le choix des outils, d'autant plus que l'appropriation de ces outils demande beaucoup de temps (CES, 2019, p. 90).

Enseignement en mode non présentiel dans un contexte de pandémie

Comme on vient de le constater, l'EAD dans un contexte « normal » présente déjà plusieurs défis, voire problèmes, et n'est pas approprié pour la majorité de la population étudiante. Or le contexte de pandémie est loin d'être « normal » et ajoute d'autant plus de difficultés. Les conditions ne permettent absolument pas de passer en mode EAD, mode qui nécessite un processus long et coûteux et toute une équipe faisant appel à plusieurs corps d'emploi qui travaillent en étroite collaboration. Le seul enseignement « à distance » possible en contexte de crise sanitaire est un enseignement en mode non présentiel (EMNP) :

³ À l'université, c'est dans les comités de programme que les personnes chargées de cours ont un droit de vote, contrairement aux assemblées départementales.

« L'idée d'utiliser l'expression "enseignement en mode non présentiel" n'est pas qu'un débat d'ordre sémantique. Elle relève plutôt de différences fondamentales, bien qu'elles aient en commun de ne pas se faire en présentiel. [...] L'EMNP est un compromis temporaire pour maintenir la continuité pédagogique. » ([SCCC-UQO, 2020](#))

Malgré tous les efforts et toute la bonne volonté du personnel enseignant, il est impossible de donner un enseignement équivalent à ce qui se fait en temps normal, et il importe de le faire reconnaître afin de préserver la santé physique et psychologique des enseignantes et des enseignants, mais aussi des étudiantes et des étudiants.

Ainsi, il faut éviter de tomber dans le piège d'essayer de faire du réel EAD et résister aux pressions, venues de toute part, à suivre de multiples formations qui incitent les enseignantes et les enseignants à repenser totalement leurs cours par leurs propres moyens, sans les ressources financières, matérielles et de soutien normalement offertes en mode « à distance ». L'EMNP doit se concentrer sur les solutions qui permettront de garantir un apprentissage des contenus et des compétences essentiels. Le fait que l'EMNP est un enseignement palliatif, une mesure d'appoint, temporaire, qui ne saurait créer de précédent, doit être pleinement reconnu.

2. Bilan partiel de la session d'hiver et de la préparation des sessions d'été et d'automne

Les communications contradictoires du MEES ([Dion-Viens, 2020](#)) et le mode de gestion autoritaire des administrations ont engendré beaucoup de confusion et de stress, tant chez le corps enseignant et le personnel non enseignant que dans la population étudiante. Les impacts du flou ministériel et la verticalité des administrations ont varié d'un niveau d'enseignement à un autre. Toutefois, on trouve, dans l'ensemble du système d'éducation, quelques éléments communs :

- Manque de consultation des principaux acteurs et actrices du réseau.
 - Concertations ministérielles plus fréquentes et intenses avec les directions qu'avec les syndicats et les associations étudiantes. Cela a conduit à des cycles d'annonces, suivies de réactions du milieu, puis parfois de rectifications, tout cela donnant une impression d'improvisation et de confrontation.
- Exacerbation de la concurrence entre établissements : déjà très présente avant le déconfinement, la concurrence s'est exacerbée en fonction de la capacité de certains établissements à offrir de l'EAD ou de l'EMNP plus soutenu.
 - Par exemple, le secondaire privé a offert de l'EMNP dès le début du confinement et a demandé au personnel enseignant d'en faire de façon plus soutenue à partir du moment où le réseau public a lancé [ecoleouverte.ca](#).
 - Au niveau universitaire, la TELUQ (spécialisée en téléenseignement) et l'Université Laval (qui offrait déjà 25 % de ses cours en ligne) ont cherché à se tailler la part du lion dans cette période. D'autres universités, comme l'UQTR ou l'UQAC, ont cherché à se réinventer en

vantant leur capacité à offrir un enseignement à distance forcé : « En forçant la mise en place d'une solide structure de formation à distance, la pandémie pourrait bien créer de nouvelles opportunités pour l'UQAC, estime Marie-Karlynn Laflamme, la directrice des communications. » ([Roy, 2020](#)).

- Disparités entre établissements :
 - Accès à Internet et aux ressources technopédagogiques inégal d'un établissement à l'autre.
 - Réactions variables des directions : certains établissements ont recommencé l'enseignement (en mode non présentiel) dès le 16 mars, alors que d'autres ont attendu jusqu'au 30 mars, au 6 avril ou plus tard.
 - Certaines directions ont exigé que l'EMNP soit de l'enseignement en mode synchrone avec le même nombre d'heures contact qu'en présentiel, alors que d'autres ont laissé plus de liberté au personnel enseignant.
- Inégalités sociales liées aux problèmes d'accessibilité :
 - Problèmes d'accès au matériel scolaire ou informatique, d'accès à un réseau Internet de qualité, de culture d'habiletés numériques, etc.
 - Conditions de vie : il y a parfois plusieurs personnes au même domicile qui ont besoin de faire du télétravail, certains doivent s'occuper de jeunes enfants, d'autres peuvent éprouver des difficultés à trouver un environnement physique propice à l'étude, l'enseignement en ligne est plus difficile pour les personnes ayant un déficit d'attention, des gens doivent continuer à travailler dans des conditions sanitaires difficiles et anxiogènes, etc.
- Soutien pédagogique intrusif (notamment dans les cégeps) :
 - Paradoxe : alors que les enseignantes et les enseignants ont besoin d'aide technopédagogique pour adapter leurs cours à la situation, cette aide peut devenir envahissante lorsqu'on essaie d'imposer un certain type d'enseignement.
 - La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) fait pression sur les directions d'école en faveur du centre de formation [CADRE21](#), dans lequel elle a investi plusieurs millions de dollars. Elle veut profiter de la crise pour se démarquer dans une perspective de concurrence et de « course à la clientèle ».
- Problèmes liés à l'enseignement :
 - Pressions démesurées à la « performance » ; par exemple, certaines directions d'établissements secondaires sont à demander aux enseignantes et aux enseignants de développer des activités les plus motivantes possible et même des stratégies de gestion de classe en ligne !
 - Préoccupations quant aux mesures à prendre pour permettre de récupérer le retard accumulé, à divers degrés, durant les mois de confinement.
 - Épisodes de piratage informatique, de bombardement sur Zoom (*Zoombombing*) ou de cyberintimidation (sexuelle ou autre) pendant des périodes de cours en synchrone.

- Préoccupations liées à l'intégrité et au respect des droits à la vie privée et à l'image ; par exemple, enregistrement automatique des cours en Zoom, brèches de sécurité de certaines plateformes, invasion de la vie privée (l'enseignement en ligne se fait au domicile personnel, qui est alors visible pour tous).
- Problèmes relatifs à l'enseignement minimisés à l'hiver du fait que le lien pédagogique interactif était déjà établi et que les étudiantes et étudiants étaient en confinement. La situation sera tout autre à l'été et à l'automne.
- Problèmes de motivation et de concentration accrus pour les étudiantes et les étudiants causés par :
 - L'obligation de suivre tous leurs cours en non présentiel et la perte de l'effet structurant d'un horaire en présentiel.
 - La lourdeur du travail statique, presque constamment devant un écran.
 - Le sentiment de fatigue induit par les plateformes de vidéoconférence en fonction de divers facteurs, tels la plus grande attention portée aux codes plus restreints de la communication non verbale, les silences involontaires, le fait que les communications sont imposées et non choisies et la conscience d'être constamment observé ([Jiang, 2020](#)).
 - L'effritement de la relation professeur-élève inévitablement provoqué par l'enseignement non présentiel.
- Problèmes liés à l'évaluation en non présentiel, notamment :
 - Les lacunes technologiques des plateformes qui se désactivent parfois pendant une évaluation.
 - Le risque accru de plagiat et de tricherie.
 - Le temps d'adaptation des formes d'évaluation en fonction de l'EMNP.
 - Les corrections à l'écran souvent beaucoup plus longues.

Au primaire et au secondaire :

À court terme, c'est surtout le retour à l'école qui inquiète les enseignantes et les enseignants, le personnel non enseignant et le personnel de soutien. La situation sanitaire n'étant pas sous contrôle, le retour d'une partie des élèves en classe, avec de nombreuses mesures sanitaires et de distanciation sociale difficiles à mettre en œuvre, constitue un défi majeur auquel s'ajoute le soutien à distance des élèves à la maison. Par ailleurs, les mesures sanitaires et de distanciation sont génératrices de stress et complexifient grandement les interactions.

Au secondaire, les annonces contradictoires du ministre Roberge concernant l'enseignement à l'automne suscitent déjà beaucoup d'inquiétudes et de questionnements. Compte tenu des mesures de distanciation sociale qu'il faudra probablement maintenir, on voit difficilement comment la rentrée pourrait se réaliser autrement qu'en mode hybride ou mixte, à la fois en classe et à distance, en fonction des situations suivantes :

- Alternance de journées en présentiel et à distance.
 - Pour réduire le nombre d'élèves par classe et compte tenu du fait que les locaux des écoles secondaires ne seront alors plus disponibles pour le primaire.
- Nécessité d'enseigner en même temps aux élèves en présentiel et à distance, avec certains élèves parfois à distance (principe d'alternance des journées ou maladies brèves) et d'autres constamment à distance (par exemple, les élèves immunosupprimés ou dont les parents pourraient être à risque).
 - Une telle complexité de l'organisation scolaire entraînera nécessairement un ralentissement du rythme d'apprentissage et, incidemment, une réduction de la matière qu'il sera possible de couvrir dans l'année.
 - Dans le cas des enseignantes et enseignants du secondaire, il faut aussi tenir compte du fait qu'un même enseignant a plus d'un groupe sous sa responsabilité (parfois jusqu'à huit groupes).

Aux difficultés de ces divers scénarios s'ajoutent les suivantes :

- Pénurie d'enseignantes et d'enseignants, dont le réseau souffre déjà en temps normal et qui sature *de facto* la tâche enseignante.
- Complexification de la tâche enseignante consacrée à la surveillance (corridors, cour, toilettes, etc.).
 - Avec toutes les mesures sanitaires, la gestion de la surveillance des lieux communs sera nettement plus ardue.
 - Le respect des règles de distanciation sociale sera également un défi sur le plan du transport scolaire et pourrait avoir un impact sur l'horaire des écoles s'il y a augmentation du nombre de trajets par autobus.
- Difficulté accrue de la mise en place des plans d'intervention des élèves à besoins particuliers (difficultés d'apprentissage, troubles de comportement, etc.), déjà très complexe en temps normal.
- Réadaptation des élèves à l'école après une très longue période sans le rythme soutenu d'un horaire normal en présentiel.
- Rattrapage des apprentissages non complétés à l'hiver précédent.

Au collégial et à l'université :

Reconnaissant davantage l'autonomie des directions que celle des enseignantes et des enseignants, le MEES a laissé libre cours aux décisions unilatérales de la part des administrations. Cela a entraîné des « négociations » interminables pour des détails de microgestion et une surcharge de travail pour les syndicats et les associations étudiantes, qui ont dû négocier à la pièce chaque décision, notamment en ce qui a trait aux modes d'enseignement, mais aussi quant à la validation de la session (note

succès/incomplet). Pour que cette situation ne se reproduise pas à l'automne, il est urgent de convenir des modalités de la rentrée, sur les plans tant local que national (FNEEQ, Table des partenaires universitaires [TPU], États généraux de l'enseignement supérieur [EGES], etc.).

L'autonomie des directions, voire la « gouvernance » autoritaire exacerbée dans certains établissements (parfois même avec non-respect des conventions collectives quant à la consultation des syndicats), a fait en sorte que plusieurs directions ont cherché à imposer un enseignement à distance « magique », et ce, sans nécessairement consulter les enseignantes et les enseignants ou les départements au sujet des cours qui sont difficilement transposables en EAD. Heureusement, la plupart des directions ont été contraintes de négocier des ententes qui reconnaissent le caractère exceptionnel des mesures palliatives de l'EMNP :

- La plateforme de la négociation coordonnée du regroupement université (FNEEQ) a aidé à négocier certaines conditions de travail pour terminer la session d'hiver et organiser celle de l'été (sauf pour les syndicats de l'Université McGill et de l'Université de Montréal, qui se butent à des administrations intransigeantes). Malgré des négociations dans l'urgence et avec un rapport de forces limité (du fait de l'absence d'assemblées générales décisionnelles ou de possibilité de faire grève), les exécutifs syndicaux ont pu négocier, notamment :
 - Une reconnaissance de l'autonomie académique ;
 - Une reconnaissance du fait que l'EMNP n'est pas de l'EAD ;
 - Une rémunération (faible, mais tout de même) de la formation pour l'adaptation de cours à l'EMNP ;
 - Une rémunération supplémentaire pour l'évaluation des incomplets.
- Au collégial, au début du mois d'avril, seule la moitié des syndicats avaient réussi à convenir d'une entente avec la direction de leur collège sur la reprise des cours en EMNP, et ce, de façon non officielle dans la majorité des cas. Cela dit, presque tous les enseignants et enseignantes des collèges ont bénéficié d'une grande liberté de choix quant au mode d'enseignement retenu pour la poursuite de leurs cours. Cependant, plus de la moitié des syndicats n'avaient pas réussi à négocier une rémunération supplémentaire pour l'adaptation des cours à la formation continue.
- Du côté des étudiantes et des étudiants, à la suite de pressions, le gouvernement a assoupli certaines dispositions (dont celle sur la cote R), mais n'a pas cédé à la [pétition](#) (signée par plus de 116 000 étudiantes et étudiants) qui demandait une suspension de la session d'hiver ([Morasse, 2020](#)).
- Des comités paritaires de gestion de crise s'organisent dans certaines universités, mais de manière informelle (cela fonctionne surtout grâce à l'intersyndicale et à l'interassociations).

Session d'été et préparation de la session d'automne :

- Création dans l'urgence de comités paritaires, souvent demandés par les syndicats, mais neutralisés par des administrations qui démultiplient les interlocuteurs et se gardent la prérogative de la décision.
- Préoccupations face à la précarité et au respect des contrats de travail pour la session d'été (pertes d'emploi pour le personnel enseignant qui donne habituellement des cours d'été dans les cégeps ayant orienté les étudiantes et les étudiants vers le Cégep à distance) autant que pour la session d'automne (baisse possible du nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrits).
- Besoin de confirmer le plus rapidement possible un financement exceptionnel pour faciliter la planification de l'automne et permettre aux institutions scolaires de bien remplir leur mission.
- Mesures mises en place créant des pressions au développement accéléré de l'EAD, et ce, malgré la négociation, dans certains établissements, de clauses stipulant le caractère exceptionnel de l'EMNP en contexte de pandémie :
 - Investissement en matériel et en formation des enseignant-e-s ;
 - Formation TELUQ approuvée par le MEES ;
 - Développement de nouveaux matériels pédagogiques.
- Appréhensions quant aux difficultés à établir un lien pédagogique interactif avec des étudiantes et des étudiants qui, au contraire de l'hiver 2020, pourraient débiter leur session sans avoir pu rencontrer leurs enseignantes et enseignants en personne. Les liens entre camarades de classe risquent d'être également difficiles à créer.

À la lumière de ces considérations, il importe de négocier le plus tôt possible les modalités de la session d'automne afin de réduire le stress et de préserver l'équité, la qualité de l'enseignement, nos conventions collectives, notre autonomie professionnelle ainsi que notre droit de négociation.

3. Conditions pour un enseignement acceptable à l'automne 2020

Présentiel avec mesures de distanciation

Nous avons déjà convenu de toutes les qualités du présentiel en ce qui a trait à l'aspect relationnel dans l'échange des connaissances, à l'accompagnement du parcours scolaire, aux échanges dans les collectifs de travail, à la motivation, au milieu de vie, à l'appartenance. Question d'âme (et de corps), il va sans dire que nous prônons le retour au présentiel qui sera possible, bien sûr, dans le respect le plus strict des directives de l'Organisation mondiale de la santé⁴ et de l'Institut national de la santé publique.

⁴ Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), six conditions doivent être remplies pour que les gouvernements puissent envisager un déconfinement : 1. La transmission de la maladie est sous contrôle. 2. Les systèmes de santé ont la capacité de « tester, isoler et traiter chaque cas et retracer chaque contact ». 3. Les risques majeurs de transmission sont réduits au minimum dans les environnements vulnérables, comme les maisons de repos. 4. Des mesures

À cet égard, il est nécessaire que le gouvernement et les établissements d'enseignement soient totalement transparents dans le partage des informations avec la population et que les décisions puissent être prises de façon concertée avec les syndicats.

L'Internationale de l'Éducation (IE), fédération syndicale dont la FNEEQ est membre, a arrêté cinq directives à suivre en vue de la réouverture des établissements scolaires à l'échelle mondiale (IE, 2020) :

1. « Engager le dialogue social et politique » : insiste sur un réel échange dans l'évaluation des besoins et le respect des droits du travail.
2. « Garantir la santé et la sécurité des communautés éducatives » : demande que les mesures de santé-sécurité fassent l'objet d'un accord ; que les établissements disposent des moyens nécessaires pour assurer les mesures de protection nécessaires et que tout le personnel soit « formé et informé » sur les directives.
3. « L'équité doit être une priorité absolue » : concerne la nécessité d'une structure de soutien pour les effectifs plus vulnérables, qui prévoit, entre autres, une stratégie pour faire face à une éventuelle augmentation des taux d'abandons.
4. « Soutenir la reprise et le bien-être physique et émotionnel » : prévoit la mise en place de mesures pour soutenir la santé des étudiantes et étudiants, des élèves et des employées et employés.
5. « Faire confiance au professionnalisme des éducatrices et des éducateurs » : insiste sur le respect de l'autonomie professionnelle pour garantir l'équité dans le traitement de la population étudiante lors du retour en présentiel.

Ces directives ont guidé la FNEEQ dans l'établissement des principes adoptés en bureau fédéral, le 8 mai dernier, en vue de la session d'automne (voir annexe A).

Nul besoin de convaincre de la nécessité de respecter les directives de la Santé publique ! Ce qu'il nous faut jauger est leur application selon les particularités de chaque milieu et l'évaluation de l'efficacité des moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement. Le défi sera de garantir la santé et la sécurité de la communauté des établissements d'enseignement, sans tomber dans le renoncement à les rouvrir ou dans le minimalisme excessif. C'est pourquoi la communication des informations entre les directions et les syndicats est essentielle pour pouvoir déterminer les réelles possibilités de présentiel en distanciation (nombre maximal de personnes/heure dans les classes, laboratoires, toilettes, sections ou entièreté des bâtiments, etc.). La consultation, faut-il le préciser, est ensuite un incontournable pour pouvoir décider des meilleures options à prendre dans le partage qui sera vraisemblablement nécessaire des heures de cours qui pourront être données en présentiel.

préventives ont été mises en place dans les écoles, les lieux de travail et les autres espaces essentiels. 5. Le risque d'importation de nouveaux cas « peut être géré ». 6. Les communautés sont pleinement éduquées, engagées et habilitées à vivre selon une « nouvelle norme » (OMS, cité dans Internationale de l'Éducation, 2020).

Finalement, l'organisation réussie des cours selon diverses modalités d'introduction du présentiel en distanciation exigera, selon nous, le respect de certaines conditions :

- Les enseignantes et les enseignants et les départements doivent être consultés. Ils sont les seuls habilités à déterminer les cours ou portions de cours qui auraient le plus intérêt à être donnés en présentiel.
- La réflexion sur la distribution des heures en présentiel ne devrait pas se limiter aux enseignements pratiques. Tel que nous l'avons mentionné précédemment, certains cours à caractère affectif ou empathique, ou impliquant de la conversation, des débats ou une confrontation de points de vue s'adaptent mal au mode non présentiel.
- Les instances collégiales et syndicales doivent pouvoir participer aux décisions.
- La prise en charge des étudiantes et étudiants qui ne pourront pas se présenter en classe doit être prévue et considérée dans la tâche.

Enseignement en mode non présentiel

La FNEEQ défend déjà l'idée de concevoir l'EAD en tant que complément au présentiel uniquement pour des raisons de réel problème d'accessibilité. Elle s'oppose donc au déploiement de l'EAD lorsqu'il est justifié par d'aussi mauvaises raisons que l'« urgence numérique » ou la concurrence interétablissements. L'urgence sanitaire ne doit pas non plus servir de prétexte au déploiement de l'EAD au-delà de ce qui est strictement nécessaire. Du reste, serait-il indiqué qu'on ne pourrait pas y procéder à court terme, notamment en raison des coûts importants impliqués et des équipes de travail qui devraient être mobilisées pour ce faire. Les enseignantes et enseignants l'ont vite compris, quand ils ont dû sauver la session d'hiver 2020 en optant pour des mesures palliatives diverses, adaptées à leurs moyens, aux ressources disponibles et aux circonstances, évidemment faites « à distance ».

Au moment où il faut maintenant envisager qu'il n'y aura vraisemblablement pas de retour complet à la normale à la session d'automne, pour assurer une session valide avec des cours de qualité (qui serait grandement favorisée par une instauration du présentiel avec distanciation selon les directives de l'OMS et de l'IE), on devrait miser une fois encore sur les approches pédagogiques ingénieuses en non présentiel implantées par les enseignantes et enseignants, en autant qu'elles soient davantage soutenues, sur la base des bilans que nous devons rapidement tirer de ces expériences inédites.

Nous pouvons cependant déterminer dès maintenant certaines conditions générales qu'il sera nécessaire de remplir pour soutenir adéquatement les enseignements en mode non présentiel (EMNP) à l'automne 2020.

Ressources enseignantes

- L'injection de ressources financières à la hauteur d'un enseignement de qualité : bien que l'EMNP soit moins coûteux que le « vrai » EAD, il coûte quand même plus cher que l'enseignement en présentiel habituel, que cet EMNP soit donné partiellement ou totalement à distance.
- Une révision temporaire du calcul de la tâche tenant compte des conditions particulières « d'enseignement en temps de pandémie », particulièrement quant à l'encadrement accru des élèves ou étudiantes et étudiants (ex. : diminution des ratios prof/élèves), le tout dans le respect de la globalité de la tâche d'enseignement (refus de toute forme de fragmentation de la tâche).
- Un soutien financier quant au matériel requis par le corps enseignant pour mener à bien l'EMNP et le télétravail.

Relations de travail et gestion collégiale

- Des libérations syndicales ajustées en fonction du surplus de travail que cela apporte pour assurer une bonne cogestion de la crise avec les directions.
- Une meilleure concertation/communication entre le MEES, les syndicats et les instances patronales.
- Une meilleure reconnaissance des réseaux (universités, cégeps, écoles primaires et secondaires) par le plus grand nombre de balises communes possibles. Cela permettrait de remédier au grand problème de disparités qui se vit actuellement entre écoles, cégeps, universités, en plus de calmer les ardeurs autoritaires/contrôlantes de certaines directions d'établissement. Cela contribuerait aussi à réduire la compétition de même que la course à la « clientèle » déjà présente et maintenant exacerbée par le contexte de pandémie.
- Une reconnaissance accrue des espaces décisionnels des enseignantes et enseignants (instances où les enseignantes et les enseignants sont représentés, équipes matières, départements, etc.), ce qui implique qu'on laisse du temps aux enseignantes et enseignants pour se concerter et coconstruire l'enseignement des mois à venir. Il est primordial de reconnaître leur pleine autonomie professionnelle.

Conditions d'enseignement

- Un allègement du régime pédagogique pour permettre la reconnaissance de l'atteinte des apprentissages dans une situation qui demeurera exceptionnelle à l'automne 2020 et vraisemblablement à l'hiver 2021 (ex. : modification du calendrier, des heures contact, etc.). Le renouvellement d'assouplissements temporaires au RREC doit être prévu.
- Des objectifs de cours concentrés sur les compétences et apprentissages essentiels. Puisque l'enseignement ne sera pas encore dispensé dans un cadre normal, un consensus est important sur cette question pour assurer une réelle reconnaissance des bulletins et diplômes.

- La prise en compte, dans le calendrier, des besoins de coordination, préparation et ajustement des cours pour permettre, entre autres, les mises à niveau d'apprentissages névralgiques. Par exemple, du temps pourrait être réservé, juste avant le début des cours, aux adaptations des cours en EMNP en fonction des inévitables modifications de dernière minute.
- La capacité d'offrir du temps d'encadrement, qui doit être plus serré en EMNP pour favoriser la motivation et la réussite scolaire (multiplication des rendez-vous, évaluations plus lourdes, gestion des courriels, etc.). La pandémie ajoute un facteur de stress supplémentaire aux conditions d'isolement vécues en étudiant hors établissement.
- Des plateformes (Zoom, Teams, etc.) sécuritaires et respectueuses de l'intégrité des enseignantes et enseignants ainsi que des étudiantes et étudiants.
- Le souci d'harmoniser le choix des outils technologiques ou des plateformes, sans aller jusqu'à l'homogénéisation ou l'imposition de ceux-ci.

Conditions de travail

- Une tâche décente. Les directions doivent renoncer à tous les multiplicateurs de travail qui ne sont pas imposés par des ajustements nécessaires à la réussite des étudiantes et étudiants (qui vivent des situations particulières). Elles devraient rassurer le personnel enseignant en lui signifiant clairement le report des échéances de tous les travaux institutionnels non urgents (ex. : révision ou évaluation de programme, reddition de comptes non essentielle, etc.).
- Le respect du lien d'emploi pour les précaires. Malgré la baisse possible du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits, il importe de préserver les contrats du personnel précaire. Ce dernier est essentiel et fait partie des équipes de travail. Il ne sera pas de trop pour traverser la prochaine année et il devrait être déjà là, avec ses collègues, pour penser le retour à la normale.
- Au collégial, la suspension ou le report des mises en disponibilités (MED).
- Le respect des statuts d'emploi. Il y aura lieu de surveiller l'embauche d'auxiliaires d'enseignement pour éviter la fragmentation de la tâche et de défendre les statuts d'emploi de même que les conditions de travail de chacune et chacun dans l'ensemble du processus.
- Du soutien psychologique pour tous les personnels.
- Une offre de formations d'appoint pertinentes choisies par les enseignantes et enseignants et reconnues dans le temps de travail ou sous forme de rémunération pour les personnes chargées de cours.
- Du soutien pédagogique pour les enseignantes et enseignants qui le souhaitent, dans le respect de leur expertise pédagogique, de leurs conditions de travail et d'enseignement (contexte de pandémie) et de leur autonomie professionnelle (soutien équilibré et non invasif de la part des conseillers pédagogiques).
- Le respect absolu du droit d'auteur et du droit à l'image. Le droit de refus par défaut pour tout enregistrement, toute prise d'image ou toute diffusion de matériel écrit.

- Une réaffirmation de l'autonomie professionnelle individuelle et collective dans les choix d'enseignement en mode non présentiel, ce qui implique l'absence de pressions à utiliser l'une ou l'autre des formes d'enseignement à distance disponibles (le synchrone, l'asynchrone et l'hybride avec leurs multiples variantes).

Conditions d'étude

- Des solutions gouvernementales pour améliorer la disponibilité d'un bon réseau Internet dans certaines régions.
- Des mesures institutionnelles ou gouvernementales pour pallier les inégalités sociales dans l'accès des étudiantes et étudiants aux plateformes ainsi qu'aux outils numériques.
- Un soutien particulier offert par les établissements aux étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers et à l'ensemble de la population étudiante concernant l'apprentissage en mode non présentiel (comment s'organiser et développer des méthodes de travail intellectuel ; prévenir le *piratage informatique* et la cyberintimidation ; etc.). Cette mesure, assumée par les directions, pourrait être offerte dans le cadre de journées d'accueil en début de session, pendant que les enseignantes et les enseignants procèdent aux derniers ajustements à leur cours. Elle permettrait que les étudiantes et étudiants soient outillés quand le personnel enseignant commencerait son enseignement.
- Des services adéquats d'aide à la motivation et du soutien psychologique pour les étudiantes et étudiants.
- La prolongation des mesures spéciales d'aide financière aux étudiantes et étudiants.

4. Scénarios de l'enseignement à l'automne 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

L'enseignement en présentiel doit demeurer l'idéal vers lequel tendre. Cela dit, nous sommes bien conscients que les mesures de distanciation risquent de compliquer son application. Bien que le scénario le plus envisagé par le MEES et les directions soit celui d'un enseignement « essentiellement à distance » ([Breton, 2020](#)), pour le plus grand nombre de cours, des considérations pédagogiques et de liberté académique de même que la préférence marquée des étudiantes et étudiants pour le présentiel nous poussent à privilégier un scénario mixte ou hybride (scénario C dans le tableau à la page 23) à la session d'automne 2020. Il faut tout de même envisager les besoins des divers modes d'enseignement dans un objectif de réintégration en présentiel.

Dans la mesure où :

- Les enseignantes et les enseignants ont besoin de stabilité et de prévisibilité pour la session d'automne ;
- Les divers réseaux d'éducation ont besoin de balises nationales (diplôme national à tous les ordres, sauf à l'université) ;
- L'expérience de l'hiver 2020 n'était pas du « véritable » EAD et où le contexte de pandémie ne permettra pas d'en faire dans un avenir rapproché ;
- Certains apprentissages ne peuvent pas être faits dans un enseignement en mode non présentiel (EMNP) et qu'il faudra trouver une solution pour ne pas les retarder outre mesure ;
- Certains cours et évaluations se font difficilement en mode non présentiel ;
- La situation pourrait être différente sur le plan sanitaire d'une région à l'autre du Québec ;
- La situation personnelle d'une enseignante et d'un enseignant (vulnérabilité médicale, conciliation travail-famille, type de cours ou de compétences enseignés, etc.) doit être prise en compte pour chacun des scénarios possibles ;

une répartition de balises incontournables pour assurer un enseignement de qualité a été déterminée selon trois scénarios types :

SCÉNARIOS	A	B	C
ENJEUX	100% PRÉSENTIEL avec distanciation (EPD)	100% NON PRÉSENTIEL (EMNP)	HYBRIDE ou MIXTE (mélange de EPD et EMNP)
FINANCEMENT ET RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoin de financement et de ressources supplémentaires 		
FINANCEMENT ET RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel enseignant supplémentaire (en raison de la réduction de la taille des groupes) ▪ Personnel d'entretien supplémentaire (désinfection, travaux à faire, etc.) ▪ Locaux réaménagés et/ou en location ▪ Matériel de protection (modification des espaces communs + matériel personnel) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rémunération supplémentaire pour l'adaptation des cours et l'encadrement accru ▪ Soutien financier (en \$ ou en mesures fiscales) pour s'assurer que les étudiantes et étudiants et le personnel enseignant aient accès aux outils informatiques pour un EMNP valable et fiable ▪ Soutien financier aux établissements afin qu'ils fournissent le soutien matériel et technique aux étudiants et au personnel enseignant ▪ Tenir compte du fait que certains cours ne peuvent pas être faits en EMNP et qu'une solution devra être déterminée pour ceux-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mêmes besoins que A et B (mais peut-être moindre si la formule choisie ne nécessite pas de personnel ou locaux supplémentaires ou de matériel informatique particulier)

SCÉNARIOS	A	B	C
ENJEUX	100% PRÉSENTIEL avec distanciation (EPD)	100% NON PRÉSENTIEL (EMNP)	HYBRIDE ou MIXTE (mélange de EPD et EMNP)
SANTÉ ET SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Fournir les conditions qui réduisent les risques pour la sécurité et la santé physique et psychologique de la population étudiante et du personnel 		
SANTÉ ET SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le milieu offre des conditions sanitaires sécuritaires Travaux à effectuer pour le réaménagement des locaux et des espaces communs Protocole concernant la désinfection des surfaces et des personnes qui fréquentent les lieux Matériel de protection personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la sécurité des plateformes informatiques, protection des données personnelles, des contenus (droits d'auteur), etc. Limiter le temps d'écran surtout chez les enfants et même pour les ados et adultes (ne pas exiger autant d'heures contact que d'habitude) Moins de risques pour la santé, mais perte pédagogique significative (risques de décrochage et de pénalisation des plus vulnérables) 	<ul style="list-style-type: none"> Mêmes besoins que A et B Les risques pour la santé et sécurité sont les mêmes que pour A, mais le mode hybride permet d'assurer un meilleur lien pédagogique que l'EMNP
CONDITIONS DE TRAVAIL (tâche, nombre d'étudiantes et étudiants, prestation, préparation, encadrement)	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas exiger du personnel enseignant une augmentation de tâche non rémunérée (prévention de l'épuisement professionnel et respect de conditions de travail décentes pour le personnel enseignant et de conditions d'apprentissage décentes pour les élèves) 		

SCÉNARIOS	A	B	C
ENJEUX	100% PRÉSENTIEL avec distanciation (EPD)	100% NON PRÉSENTIEL (EMNP)	HYBRIDE ou MIXTE (mélange de EPD et EMNP)
CONDITIONS DE TRAVAIL (tâche, nombre d'étudiantes et étudiants, prestation, préparation, encadrement)	<ul style="list-style-type: none"> Revoir le calcul de la tâche afin de tenir compte du nombre supplémentaire de groupes d'étudiantes et étudiants (certains groupes devront être divisés en deux ou en trois si le maximum d'étudiants est de 15) L'horaire de travail ne doit pas être surchargé en raison du nombre moins élevé d'étudiantes et étudiants (ex. avoir le double de temps d'enseignement parce que le groupe a été scindé en deux) 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de la nécessité d'adapter des cours habituellement donnés en présentiel par la reconnaissance d'un nombre d'heures supplémentaires de préparation Revoir le calcul de la tâche afin de tenir compte de l'encadrement supplémentaire à fournir aux étudiantes et aux étudiants (ex. suivi des courriels, plus de rencontres individuelles, corrections à l'écran) Tenir compte du temps supplémentaire qu'exige l'évaluation des apprentissages en EMNP (adaptation des évaluations, corrections électroniques, détection du plagiat ou d'autres formes de tricherie) 	<ul style="list-style-type: none"> Mêmes besoins que A et B selon la formule choisie Tenir compte du travail supplémentaire qu'induisent des formes multiples d'enseignement si une partie du groupe est en EPD et l'autre en EMNP

SCÉNARIOS	A	B	C
ENJEUX	100% PRÉSENTIEL avec distanciation (EPD)	100% NON PRÉSENTIEL (EMNP)	HYBRIDE ou MIXTE (mélange de EPD et EMNP)
ORGANISATION ET LOGISTIQUE (CALENDRIER)	<ul style="list-style-type: none"> Assouplir les règles concernant le nombre de jours du calendrier scolaire et des heures contact Prévoir des mesures de récupération et de mise à niveau (changements de niveau ou d'ordre d'enseignement, cours ayant des préalables reliés aux cours de l'hiver 2020) 		
HEURES CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des mesures de récupération pour les personnes finissantes chez qui des compétences importantes n'auront pas été acquises à l'hiver 2020 		
ORGANISATION ET LOGISTIQUE (CALENDRIER)	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'avoir suffisamment de personnel enseignant et de locaux pour respecter la distanciation sociale, sinon cette option n'est pas viable 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une ou deux semaines rémunérées en début de session afin de donner le temps aux enseignantes et enseignants d'adapter leurs cours à l'EMNP et réduction du nombre de jours dans le calendrier scolaire Prévoir un nombre d'heures contact moins élevé qu'à l'habitude (surtout si l'EMNP se fait en mode synchrone) Permettre l'accès aux locaux et matériels spécialisés pour les enseignantes et enseignants même si l'enseignement se fait en non présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une ou deux semaines rémunérées en début de session afin de donner le temps aux enseignantes et enseignants d'adapter leurs cours et réduction du nombre de jours dans le calendrier scolaire S'assurer que l'horaire des cours soit viable autant pour la population étudiante (ex. certains cours en EPD et d'autres en EMNP dans la même journée) que pour le personnel enseignant
HEURES CONTACT			

SCÉNARIOS	A	B	C
ENJEUX	100% PRÉSENTIEL avec distanciation (EPD)	100% NON PRÉSENTIEL (EMNP)	HYBRIDE ou MIXTE (mélange de EPD et EMNP)
AUTONOMIE PROFESSIONNELLE ET COLLÉGIALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Respecter l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, faire confiance à son jugement professionnel, lui accorder une certaine liberté et souplesse dans la pédagogie (au lieu d'imposer certaines modalités) tout en n'exigeant pas pour autant une augmentation de tâche non rémunérée S'assurer de fournir des conditions facilitant la concertation entre collègues, surtout dans ce contexte inédit de pandémie 		
AUTONOMIE PROFESSIONNELLE ET COOPÉRATION	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre ce qui se fait habituellement en termes d'autonomie professionnelle et de collégialité Miser sur l'horaire habituel, à moins que les mesures de distanciation ne le permettent vraiment pas. Si la distanciation ne peut vraiment pas se faire sans allonger l'horaire, permettre un certain choix pour l'horaire de cours qui tient compte de la conciliation travail-famille ou de ce qui est viable 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux enseignantes et enseignants de choisir la forme d'EMNP qui convient le mieux à leurs cours et à leurs élèves (synchrone, asynchrone, un mélange des deux, etc.) tout en tenant compte de ce qui se fait habituellement en termes de collégialité Ne pas imposer de plateformes ou d'outils trop complexes à maîtriser, lourds ou peu fiables ou de scénarios pédagogiques chronophages Laisser le choix à l'enseignant des outils informatiques et de communication et des activités pédagogiques qu'il désire tout en ayant un souci d'harmonisation (et non d'homogénéisation) 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux enseignantes et enseignants de choisir la forme d'enseignement qui convient le mieux à leurs cours et à leurs élèves (un certain nombre d'heures en EPD - et d'autres en EMNP dans la forme désirée) tout en tenant compte de ce qui se fait habituellement en termes de collégialité Mêmes besoins qu'en A et B

L'enseignement au temps du coronavirus
Balises pour l'automne 2020

SCÉNARIOS	A	B	C
ENJEUX	100% PRÉSENTIEL avec distanciation (EPD)	100% NON PRÉSENTIEL (EMNP)	HYBRIDE ou MIXTE (mélange de EPD et EMNP)
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir le soutien matériel, technique, pédagogique à l'enseignante et à l'enseignant, à sa demande, afin de faciliter l'adaptation de ses cours en EMNP. S'il ou elle désire une formation, celle-ci devrait être payée (personnes chargées de cours) ou reconnue dans le temps de travail ▪ Respecter le droit d'autrice et d'auteur, limiter les risques d'utilisation de contenus et de données sensibles 	
SOUTIEN AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS (MOTIVATION)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir des services d'aide et de soutien, scolaire et psychologique, à tous les étudiants et étudiantes qui en ont besoin et s'assurer que ces services soient faciles d'accès et sécuritaires ▪ Informer rapidement les étudiants et étudiantes de la façon dont seront reconnus les apprentissages faits à l'automne 2020 		
SOUTIEN AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS (MOTIVATION)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer d'offrir des conditions d'apprentissage valables (par exemple en termes d'horaire) et sécurisantes (par exemple en termes de protection) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir compte dans le calcul de la tâche que l'EMNP demande un encadrement personnalisé et collectif supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce mode d'enseignement permet probablement d'offrir un meilleur soutien aux étudiantes et aux étudiants et de les motiver, mais les mesures indiquées pour

SCÉNARIOS	A	B	C
ENJEUX	100% PRÉSENTIEL avec distanciation (EPD)	100% NON PRÉSENTIEL (EMNP)	HYBRIDE ou MIXTE (mélange de EPD et EMNP)
SOUTIEN AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS (MOTIVATION)	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir ce qui va se passer pour les élèves et étudiantes et étudiants qui ne pourront pas assister aux cours en présentiel en raison de problèmes de santé Ce mode a l'avantage de favoriser les interactions, la coopération et de maintenir un lien pédagogique essentiel à la motivation 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une période d'accueil des étudiantes et étudiants, assumée par la direction, sur les particularités de l'enseignement en non présentiel (nétiquette, difficultés de ce mode d'apprentissage, méthodologie du travail intellectuel, appropriation des principaux outils informatiques qui seront utilisés dans les cours) Rendre disponible les outils technologiques qui permettent des activités favorisant les interactions et d'imiter le présentiel à l'intérieur des cours (ex. visioconférences, travail en équipe) et à l'extérieur (susciter et maintenir un sentiment d'appartenance) Tenir compte de la surcharge de travail et de la surcharge mentale qu'entraîne l'EMNP pour l'étudiante et l'étudiant (surtout s'il y a plusieurs 	<p>les scénarios A et C sont nécessaires également</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce mode a l'avantage de favoriser les interactions, la coopération et de maintenir un lien pédagogique essentiel à la motivation, mais requiert un encadrement supplémentaire pour la partie EMNP

SCÉNARIOS	A	B	C
ENJEUX	100% PRÉSENTIEL avec distanciation (EPD)	100% NON PRÉSENTIEL (EMNP)	HYBRIDE ou MIXTE (mélange de EPD et EMNP)
		heures de cours en ligne ou des outils informatiques complexes à maîtriser)	
RECONNAISSANCE ET ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une façon d'évaluer et de reconnaître les apprentissages de l'automne 2020 (ex. bulletin, examens du ministère, calcul de la cote R) 		
RECONNAISSANCE ET ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de fournir des conditions d'évaluation sécuritaires et équitables 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir ce qu'il va arriver avec les compétences qui ne peuvent pas être enseignées et évaluées par l'EMNP Fournir les ressources nécessaires à une évaluation des apprentissages en EMNP qui réduisent les risques de plagiat et de tricherie tout en s'assurant de l'équité 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux enseignantes et enseignants de choisir le mode d'évaluation (lorsque les conditions sanitaires le permettent) Si l'évaluation se fait en présentiel, s'assurer de fournir des conditions sécuritaires et équitables Si l'évaluation ne peut se faire en présentiel, fournir les ressources nécessaires à une évaluation des apprentissages en EMNP qui réduisent les risques de plagiat et de tricherie tout en s'assurant de l'équité

EN GUISE DE CONCLUSION...

Les dangers à moyen et long terme

Comme dans le réseau de la santé, le contexte de pandémie aura révélé et exacerbé, de façon très claire, les failles du système d'éducation québécois : sous-financement, pressions idéologiques, manque d'équité, gouvernance autoritaire assortie d'un grave manque d'écoute des gens sur le terrain. Le MEES et les gestionnaires nous annoncent déjà, sans aucun regard critique sur la situation actuelle, que les transformations en cours dans le réseau de l'éducation sont là pour rester et qu'elles forgeront « l'école de demain ». Difficile de ne pas penser à l'ouvrage *La stratégie du choc – La montée d'un capitalisme du désastre* (2008) de Naomi Klein, ouvrage qui débute avec l'évocation de la transformation radicale du système d'éducation de la Nouvelle-Orléans dans la foulée des désastres causés par l'ouragan Katrina⁵. Il y a fort à parier qu'on cherchera à nous imposer une bonne part d'EAD, sous une forme ou une autre, sous prétexte qu'il faudra dorénavant toujours être prêts à faire face à une pandémie ou une autre catastrophe (voire à une simple tempête de neige...!⁶).

En plus des impacts sur l'enseignement comme tel, plusieurs dérives qui avaient déjà cours risquent de s'accroître : fractionnement de la tâche, recours à des « experts de contenus » (accentué par le phénomène des « profs vedettes »), création de nouvelles catégories d'emploi moins bien rémunérées et aux conditions de travail dégradées, sous-traitance de tâches d'enseignement ou de diverses activités (ex. : création de matériel pédagogique en format électronique). Tout cela sans compter le danger de l'effritement de la cohésion du corps enseignant que peut entraîner cette précarisation de la profession souvent liée à l'EAD. Ainsi, il apparaît plus urgent que jamais d'inclure dans les conventions les modalités de l'EAD afin d'en baliser l'usage, d'en assurer la qualité et d'y associer des conditions de travail décentes.

Par ailleurs, l'EAD ouvrant la porte à un marché très lucratif, surtout s'il se déploie dans une perspective d'économies (généralement faites sur le dos des enseignantes et enseignants), de rentabilité, voire de source de financement, il faudra être vigilant quant à l'incursion de l'entreprise privée en éducation, aux pressions aux partenariats, à la compétition interétablissements (très rapidement exacerbée par le contexte de confinement) et aux impacts de celle-ci sur les établissements en région. La pandémie ayant mis un frein à l'accueil d'étudiantes et étudiants internationaux, créneau de plus en plus développé et envisagé en termes de source de financement, il y a fort à parier que cela entraînera également une pression au développement accéléré de l'EAD dans une dynamique de « course à la clientèle ».

⁵ Le gouvernement américain avait alors profité de l'état de choc provoqué par la catastrophe pour privatiser le système d'éducation par la conversion des écoles en « écoles à charte ». Devant la propension du ministre Roberge à accorder beaucoup d'autonomie locale aux gestionnaires, notamment lors du déconfinement des écoles primaires, y a-t-il lieu de croire que le projet d'écoles à charte si cher à la CAQ profitera du contexte pour ressurgir?

⁶ La pression existait déjà pour faire des journées tempête et pédagogique à distance. Comme si les enseignantes et les enseignants pouvaient préparer des cours en version EAD, en plus de leurs tâches habituelles déjà saturées, au cas où il y aurait une tempête ! Cela montre l'importance des lobbys technopédagogiques et la mauvaise compréhension des directions de ce qu'implique réellement l'EAD.

Plaidoyer pour le présentiel

Avec le professionnalisme dont le corps enseignant a fait preuve lors de la reprise des cours en mode non présentiel à l'hiver 2020 et devant les difficultés qu'il a vécues, il sera dorénavant impossible pour les défenseurs du développement massif du numérique en éducation de taxer ceux qui critiqueront cette pression pour un développement tous azimuts de l'EAD de technophobes peu ouverts, d'immobilistes, de rétrogrades ou de personnes dénuées du sens de la collaboration. L'imposition de diverses mesures ou la rhétorique de la « flexibilité », de la « souplesse » ou de l'« agilité » requise du corps enseignant ne tiendront plus la route. Plus que jamais, le point de vue des enseignantes et des enseignants devra être pris en compte dans ce qui guidera l'avenir de l'éducation au Québec, autant au niveau national qu'au niveau local, notamment par la revendication d'une place plus importante du corps enseignant dans les diverses instances consultatives et décisionnelles (conseils d'administration y compris). Le discours des « impératifs » ne pourra plus s'imposer, lui non plus, en dehors de toute réflexion critique.

Nous sommes déjà assurés que cette éprouvante période aura souligné avec force la volonté des enseignantes et enseignants de continuer à soutenir et à instruire les jeunes de même que les adultes dans un contexte de crise sans précédent. L'enseignement n'a pas été mis sur pause au Québec et, malgré les incertitudes, les cafouillages et les obstacles, le personnel enseignant a relevé brillamment ce défi. En dépit de ce que pouvaient espérer les tenants de l'EAD, l'expérience d'un enseignement massif en mode non présentiel aura fait ressortir, tant pour le personnel enseignant que pour la population étudiante, la valeur inestimable de l'enseignement en présentiel. Le confinement, les mesures de distanciation et le désarroi provoqué par la virtualisation forcée de nos échanges, tant personnels que professionnels, nous démontrent à quel point l'humain est un être de relations. L'EAD a sa place, mais ne peut pas prendre toute la place. Il est là pour répondre à de réels besoins d'accessibilité, en complémentarité au présentiel et non en remplacement, selon des critères liés aux besoins scolaires et pédagogiques, et non économiques et idéologiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence France-Presse. (2020, 10 mars). « Plus de cours en classe, formation en ligne dans 40 universités américaines ». *La Presse*. Repéré à https://www.lapresse.ca/covid-19/202003/10/01-5264023-plus-de-cours-en-classe-formation-en-ligne-dans-40-universites-americales.php?fbclid=IwAR3yx4-IOX8M9jgFnoxn-MaxVoCUzMClabXpor3ugYrq0IjhO1GU3zVg_WA
- Audet, L. (2011). Regards sur l'évolution de la formation à distance au Canada francophone. *Distances et savoirs*, 9(3), 313-330. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-distances-et-savoirs-2011-3-page-313.htm>
- Blackburn, E. (2020, 15 mars). *Précisions concernant la fermeture des établissements d'enseignement. Lettre du sous-ministre de l'Éducation aux dirigeantes et dirigeants des établissements d'enseignement des réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Repéré à <https://www.csrn.qc.ca/documents/fichiers/Pr%C3%A9cisions-gouvernementales-15-mars-2020.pdf>
- Breton, G. (2020, 8 mai). *Un trimestre d'automne essentiellement à distance*. Université de Montréal. Repéré à <https://urgence.umontreal.ca/evenement/article/166402/>
- Change.org. (2020). Pétition : Suspension de la session et reconnaissance des crédits sans note finale (COVID-19). Repéré à https://www.change.org/p/jean-fran%C3%A7ois-roberge-que-la-session-d-hiver-2020-soit-suspendue-et-que-les-cours-soit-cr%C3%A9dit%C3%A9s-sans-note-finale?source_location=search_index&algorithm=promoted&original_footer_petition_id=&grid_position=3&pt=AVBlDGI0aW9uAlrwQAEAAAAAXnlw%2BT5Hkl04NzZhYTAwYw%3D%3D&us_e_react=false
- Chouinard, T. (2020, 8 mai). « Réouverture des écoles et des garderies : des réponses à vos questions ». *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/covid-19/202004/27/01-5271151-reouverture-des-ecoles-et-des-garderies-des-reponses-a-vos-questions.php>
- Comité école et société (CES). (2019). *L'enseignement à distance : Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux*. FNEEQ (CSN). Repéré à https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL_CES_CF3_mai-2019.pdf
- Conseil supérieur de l'éducation (CSE). (2015). *La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser*. Québec : Gouvernement du Québec. Repéré à <https://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0486.pdf>

- Daigneault, M. (2018). *Quelles sont les stratégies motivationnelles disponibles et efficaces qui peuvent être mises en œuvre en formation à distance ?* Communication présentée au Présent et futur de l'enseignement et de l'apprentissage numérique, Québec : Communauté pour l'Innovation et la Recherche sur les Technologies dans l'enseignement/Apprentissage (CIRTA). Repéré à https://cirta2018.telug.ca/telugDownload.php?file=2019/03/6_Daigneault_Myriam.pdf
- Dion-Viens, D. (2020, 27 mars). « Universités : des étudiants toujours en quête de réponses ». *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2020/03/27/universites--des-etudiants-toujours-en-quete-de-reponses>
- Doubre, O. (2020, 29 avril). *Philippe Meirieu : « Arrêtons de totémiser le numérique ! »*. Repéré à <https://www.politis.fr/articles/2020/04/philippe-meirieu-arretons-de-totemiser-le-numerique-41796/?fbclid=IwAR182mYpU5UVNiXJkLbnrCMJ-vqmplcGo2vEVv0VeiORlwvjWTSOjzFFwq0>
- Internationale de l'Éducation. (2020, 30 avril). *Directives de l'IE pour la réouverture des écoles et des établissements scolaires*. Repéré à <https://www.ei-ie.org/fr/detail/16760/directives-de-l%E2%80%99ie-pour-la-r%C3%A9ouverture-des-%C3%A9coles-et-des-%C3%A9tablissements-scolaires>
- Jiang, M. (2020, 22nd April). « Video chat is helping us stay employed and connected. But what makes it so tiring - and how can we reduce 'Zoom fatigue'? » *BBC.com*. Repéré à <https://www.bbc.com/worklife/article/20200421-why-zoom-video-chats-are-so-exhausting>
- Klein, N. (2008). *La stratégie du choc – La montée d'un capitalisme du désastre*. Montréal : Leméac/Actes Sud.
- Martin, F., Ahlgrim-Delzell, L. et Budhrani, K. (2017). « Systematic Review of Two Decades (1995 to 2014) of Research on Synchronous Online Learning ». *American Journal of Distance Education*, 31(1), 3-19. Repéré à <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/08923647.2017.1264807?journalCode=hajd20>
- Morasse, M. (2020, 24 mars). « Cégeps et universités : des étudiants demandent de suspendre la session ». *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/covid-19/202003/24/01-5266193-cegeps-et-universites-des-etudiants-demandent-de-suspendre-la-session.php>
- Roy, G. (2020, 12 mai). « Les défis de l'enseignement supérieur en ligne », *Le Quotidien*. Repéré à <https://www.lequotidien.com/actualites/quand-education-rime-avec-distanciation-3610786509cf9941e6136388c72ded3f/les-defis-de-lenseignement-superieur-en-ligne-6437b5f1f2c6faa748c46835d76144f8?fbclid=IwAR2N8g0celtyi85dFz100VS44I9H4Pec8bGDPHCWzT5gt1qmLGSpeavnSo0>

Simard, Y. (2018). *L'efficacité de la formation à distance au niveau postsecondaire : une méga-analyse*. (Université Laval, Québec). Repéré à <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/29629/1/34059.pdf>

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO). (2020, 3 mai). *L'enseignement en mode non présentiel n'est pas de la FAD*. Repéré à <https://www.sccc-uqo.ca/2020/05/03/lenseignement-en-mode-non-presentiel-nest-pas-de-la-fad/>

ANNEXE A

Recommandation adoptée par le bureau fédéral le 8 mai 2020

PERSPECTIVES FUTURES

Considérant la recommandation adoptée par le Bureau fédéral du 19 mars 2020 concernant la crise de la Covid-19;

Considérant les directives de l'IE pour la réouverture des écoles et des établissements scolaires;

Considérant les préoccupations soulevées par les syndicats et leurs membres au sujet de la rentrée de l'automne 2020;

- 1) Que Bureau fédéral adopte les 6 énoncés de principe suivants à titre d'orientations générales de la FNEEQ en vue de la rentrée de l'automne 2020 :
 - 1.1. Garantir la sécurité des milieux d'éducation et d'enseignement supérieur et porter une attention particulière au bien-être physique et psychologique de tous leurs membres en respectant notamment les conditions de l'OMS avant d'envisager une levée des restrictions;
 - 1.2. Planifier l'automne 2020 en privilégiant la stabilité et, dans la mesure du possible, la prévisibilité des activités d'enseignement jusqu'en décembre;
 - 1.3. Convenir avec les syndicats de l'élaboration de balises nationales et de modalités locales en préparation de la rentrée de l'automne et tout au long de la session/du semestre;
 - 1.4. Assurer l'équité entre les étudiant-es, les enseignant-es et les établissements;
 - 1.5. Respecter l'autonomie et le jugement professionnel des enseignant-es;
 - 1.6. Bonifier le financement des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Rémunérer le travail requis pour l'adaptation de l'enseignement en mode non présentiel.
- 2) Que le Bureau fédéral mandate les coordinations des regroupements afin de définir les modalités d'application de ces énoncés de principe spécifiques à chacun de ceux-ci.